

Monsieur Hervé Novelli  
Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre de  
l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi  
139 rue de Bercy  
75012 Paris  
FRANCE

Bruxelles, le 16 septembre 2008

**Conseil « Compétitivité », 25 et 26 septembre 2008**

Cher Monsieur le Ministre,

Les entreprises européennes doivent faire face à un nombre croissant de défis. Le Conseil « Compétitivité » que vous présidez s'est vu confier, pour sa réunion des 25 et 26 septembre prochains, un ordre du jour qui pourrait apporter des solutions décisives aux préoccupations les plus urgentes des entreprises. Au-delà de cet agenda, BUSINESSEUROPE appelle une fois de plus le Conseil « Compétitivité » à apporter une contribution déterminante aux discussions en cours sur le changement climatique, particulièrement en ce qui concerne les critères d'attribution des permis d'émission gratuits aux secteurs exposés à la concurrence internationale dans le cadre du régime européen du commerce d'émissions. En l'absence d'accord international assurant un engagement clair de nos grands partenaires, la définition de ces critères aura un impact majeur sur l'industrie européenne et devrait donc être au cœur des réflexions du Conseil « Compétitivité ».

Par ailleurs, j'aimerais attirer votre attention sur les points suivants à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

**1. Esprit d'entreprise, PME et « Small Business Act »**

Un esprit d'entreprise énergique est un moteur essentiel pour la croissance et la création d'emplois en Europe. Pourtant, ce dynamisme est entravé par un grand nombre d'obstacles qui empêchent les petites et moyennes entreprises (PME), cœur du tissu entrepreneurial européen, de libérer leur potentiel de croissance.

C'est pourquoi BUSINESSEUROPE attend beaucoup de la mise en œuvre du récent *European Small Business Act*, qui renforcera les PME tout au long de leur cycle de vie. Nous recommandons en particulier d'alléger rapidement la charge globale pesant sur les entrepreneurs par une amélioration de l'environnement administratif, réglementaire et fiscal ainsi que par la garantie d'un meilleur accès des PME aux sources de financement.

## **2. Politique industrielle**

Je tiens à exprimer le soutien des entreprises à la promotion d'une consommation et d'une production durables, et d'une politique industrielle européenne qui intègre cet objectif. S'il est mis en œuvre correctement, le plan d'action de la Commission devrait favoriser l'éco-innovation et les nouvelles technologies vertes, réduisant ainsi l'empreinte environnementale tout en ouvrant de nouvelles perspectives de développement pour les entreprises européennes.

Cependant, pour éviter de nouvelles distorsions dans la concurrence et le fonctionnement du marché intérieur, des principes fondamentaux – dont vous trouverez une liste en annexe – doivent être respectés. Il est crucial de s'attacher de plus près à ces principes, notamment en matière d'éco-conception, d'étiquetage des produits, des incitations et de marchés publics « verts ».

## **3. Mieux légiférer**

La qualité législative doit rester prioritaire, pour assurer que la simplification, les évaluations d'impact et la baisse de la charge administrative engendrent des résultats concrets pour les entreprises. BUSINESSEUROPE soutient fermement l'objectif de 25% de réduction des charges administratives d'ici 2012. Nous sommes convaincus qu'un processus transparent et indépendant, associant les parties concernées à un stade précoce, dynamisera la croissance et la création d'emplois.

Les entreprises apprécient les efforts fournis pour permettre un accès plus facile et plus efficace aux bases de données juridiques et aux informations sur les mesures de transposition nationale des législations relatives au marché intérieur.

## **4. Recherche et développement**

BUSINESSEUROPE salue les initiatives visant à transformer rapidement l'espace européen de la recherche en un véritable marché de la recherche et du développement et en un pôle attractif pour la recherche sur la scène mondiale. Dans cette perspective, les entreprises attendent du Conseil des conclusions qui :

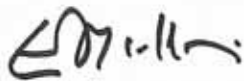
- accélèrent la réalisation d'un marché du travail unique pour les chercheurs,
- contribuent à développer des infrastructures de recherche de classe mondiale,
- favorisent le partage des savoirs.

BUSINESSEUROPE soutient en principe la recherche d'approches nouvelles pour faciliter une programmation commune.

L'espace européen de la recherche devrait être développé en partenariat avec l'industrie, et contribuer de manière substantielle au succès de la stratégie d'innovation décidée par le Conseil de l'Union européenne en décembre 2006. De plus, l'espace européen de la recherche devrait encourager la coopération et les partenariats entre secteurs public et privé, ainsi que les transferts effectifs de connaissances des centres publics de recherche vers l'industrie.

Nous comptons sur une collaboration fructueuse avec la Présidence française pour poursuivre un programme ambitieux en faveur de la compétitivité européenne. Vous trouverez en annexe des commentaires plus détaillés sur les points évoqués dans cette lettre. Je serais heureux de vous rencontrer à votre meilleure convenance pour un échange de vues.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs. *et amicaux,*



Ernest-Antoine Seillière

## ANNEXE

**1. Esprit d'entreprise, PME et « Small Business Act »**

BUSINESSEUROPE voit dans la proposition de *Small Business Act for Europe* un bon moyen de donner une impulsion nouvelle, forte, au développement de politiques intégrées et cohérentes pour les PME. Nous fixons les priorités suivantes :

**- Créer un environnement plus favorable aux PME**

L'UE et les États membres doivent mieux tenir compte des spécificités et contraintes des PME dans le processus législatif et l'élaboration de nouvelles politiques. Cela exige avant tout une véritable mise en œuvre du principe « Think Small First », au niveau européen et au niveau national.

Les Européens sont moins enclins que leurs voisins américains à prendre le risque de lancer leur propre entreprise. Des progrès considérables doivent être faits pour intégrer plus systématiquement l'éducation à l'esprit d'entreprise dans les programmes scolaires, à l'école et à l'université.

**- Lever les obstacles qui persistent dans le marché intérieur**

Dans le marché unique, les obstacles persistants représentent un potentiel économique inexploité de 275 à 350 millions d'euros. Les obstacles administratifs, réglementaires et fiscaux empêchent notamment les PME qui le souhaitent de développer des activités transfrontières. L'adoption du statut de la société privée européenne est une priorité : cela donnera aux PME un cadre simplifié, plus flexible et plus clair, permettant de réduire les coûts administratifs et financiers des opérations transnationales.

**- Viser des marchés du travail plus flexibles et un renforcement des compétences**

Pour stimuler la création d'emplois, il est essentiel que les PME aient accès à des accords contractuels diversifiés. Une législation stricte en matière de protection de l'emploi entrave la création et la croissance d'entreprises nouvelles. La Commission devrait donc accentuer la pression sur les États membres pour qu'ils appliquent des législations du travail plus flexibles.

Les PME rencontrent des difficultés à accéder à de la main-d'œuvre qualifiée. Pour renforcer leurs avantages concurrentiels et exercer un effet de levier, il est nécessaire d'augmenter la productivité dans la production et les secteurs faisant appel intensivement aux technologies. Il est capital, pour la prospérité économique de l'Europe, d'améliorer les taux de réussite dans l'enseignement supérieur en Europe, avec un accent spécial mis sur les sciences, les technologies, l'ingénierie et les mathématiques.

**- Faciliter l'accès des PME aux sources de financement**

Les besoins financiers des PME sont au plus haut durant les phases de démarrage et de croissance. Dans ces situations, les entreprises sont souvent considérées comme un investissement à haut risque et les banques sont réticentes à leur offrir un financement. Malgré l'importance croissante de sources de financement alternatives, de nombreuses PME dépendent encore largement des banques et prêts traditionnels. L'intégration des marchés financiers dans l'UE, le développement des marchés de capital-risque, la facilitation des investissements

transnationaux, le développement d'instruments novateurs de financement comme les garanties de prêts et les financements intermédiaires, doivent être poursuivis afin de donner aux PME un accès meilleur et plus varié au financement.

- **Favoriser l'innovation**

Les PME sont une source majeure d'innovation : à elles seules, elles sont responsables de près d'un quart de la recherche et développement réalisée par les entreprises européennes. Favoriser l'innovation contribuera par conséquent à élever la compétitivité des PME et des entreprises européennes en général. Les États membres devraient continuer à travailler à la mise en place d'un climat d'innovation dynamique. Notamment, la capacité d'innovation des PME européennes devrait être renforcée par l'élaboration en Europe d'un système de brevet plus compétitif en termes de coûts, de qualité et de sécurité juridique. De plus, des informations et conseils appropriés doivent être mis plus largement à la disposition des PME par l'intermédiaire de guichets uniques. Enfin, il faut réduire les barrières bureaucratiques qui compliquent l'accès aux programmes de soutien à l'innovation.

2. **Politique industrielle**

Le plan d'action de la Commission pour une consommation et une production durables (SCP) et pour une politique industrielle durable (SIP) doit respecter plusieurs principes fondamentaux afin de créer une situation gagnant-gagnant pour l'environnement, le consommateur et l'industrie.

- **Mettre l'accent sur les trois piliers de la viabilité**

La définition du terme « durable » ne doit pas se limiter aux considérations environnementales. Le développement durable, la viabilité, c'est tout autant le social et l'économique que l'environnemental.

- **Fonder les actions sur des preuves scientifiques**

Les évaluations, de même que toute action, surtout en matière d'étiquetage des produits, devraient reposer sur de solides preuves scientifiques.

- **Appliquer un mode de réflexion basé sur le cycle de vie, englobant tous les aspects environnementaux pertinents**

La réflexion « cycle de vie », qui intègre tous les aspects environnementaux d'un produit de sa conception à sa destruction, doit être favorisée afin de promouvoir des améliorations généralisées continues dans les performances des produits.

- **Poursuivre le dialogue avec les acteurs de façon transparente**

L'approche doit intégrer toutes les parties concernées et les acteurs de la chaîne d'approvisionnement dans le cadre d'un processus transparent.

- **Assurer l'efficacité des mesures par rapport à leur coût**

L'efficacité par rapport aux coûts doit être le principe premier qui guide l'identification des actions destinées à promouvoir la SCP et la SIP. De plus, les évaluations préalables (impact et coûts-bénéfices) devraient être complétées par des analyses des capacités - de l'économie dans son ensemble et des entreprises - à supporter des coûts supplémentaires sans devoir délocaliser la production en dehors de l'Europe.

- **Appliquer des politiques rationalisées**  
Seules des politiques cohérentes et homogènes, sans chevauchements dans les exigences législatives ni charges bureaucratiques et administratives excessives, peuvent former la base d'un cadre législatif positif pour l'investissement au sein de l'UE.
- **Préserver les avantages pour le consommateur**  
Les futures actions politiques devraient préserver les avantages dont le consommateur bénéficie au sein du marché intérieur : un large choix parmi une grande variété de produits divers, avec des technologies différentes, à des prix compétitifs.
- **Assurer des conditions d'égalité**  
Des conditions de concurrence équitable et une exécution correcte des législations existantes sont des conditions préalables pour inciter l'industrie à améliorer constamment sa durabilité et transformer les défis en opportunités et bien-être social.

### 3. Mieux légiférer

Pour accélérer la concrétisation des résultats pour les entreprises européennes dans le cadre de l'initiative « Mieux légiférer », des progrès décisifs et rapides doivent être accomplis.

- **Progresser davantage dans la simplification**  
Les progrès de simplification sont trop lents, en raison d'une procédure législative complexe. Le Conseil et le Parlement européen devraient s'abstenir d'introduire des amendements qui compromettraient l'objectif de simplification. Les modalités de travail interinstitutionnelles devraient être améliorées pour que les propositions de simplification soient traitées plus rapidement sans créer de nouvelles charges.
- **Mesurer et réduire tous les coûts**  
L'objectif de réduire les charges administratives de 25 % d'ici 2012 est un pas important vers des résultats concrets pour les entreprises européennes. Les États membres devraient agir résolument pour parvenir à cet objectif et se fixer chacun un objectif national. Dans un deuxième temps, les coûts administratifs de toutes les législations communautaires devraient être mesurés, avec un accent non seulement sur les coûts administratifs étroitement liés à des obligations d'information, mais aussi sur les coûts plus divers et substantiellement plus élevés de mise en conformité et d'application, qui couvrent tous les coûts du respect d'une législation donnée. Dernier point important, les législations nouvelles ne devraient pas porter préjudice à l'objectif de réduction.
- **Évaluer l'impact des amendements**  
L'accord interinstitutionnel de 2003 et l'approche commune de l'évaluation d'impact qui a suivi en 2005 précisent que le Conseil et le Parlement européen procèdent à des évaluations d'impact pour leurs amendements de fond aux propositions de la Commission. En effet, ces amendements peuvent modifier profondément le champ d'application et les conséquences de la proposition originale. Le Conseil et le

Parlement européen devraient progresser davantage sur l'évaluation systématique de l'impact des amendements.

- **Veiller à l'indépendance au sein du processus**

Au sein du processus, l'indépendance des évaluations d'impact et de la réduction des charges administratives est un élément important pour assurer que les justes décisions soient prises pour la croissance et l'emploi. La révision effectuée par le Comité d'analyses d'impact est un pas dans la bonne direction à cet égard, ayant contribué à des évaluations de meilleure qualité. Cependant, vu l'importance de la supervision critique et pour ancrer fermement les évaluations d'impact dans le système, la création d'une agence indépendante est nécessaire pour le contrôle de qualité, conformément aux conclusions du Conseil européen du printemps 2007 et aux résolutions du Parlement européen.

- **Améliorer la transparence et associer les parties concernées plus tôt dans le processus**

Les évaluations d'impact et les avis correspondants du Comité d'analyses d'impact sont publiés seulement après l'adoption de la proposition législative par la Commission. Les parties concernées devraient être impliquées plus tôt dans le processus, compte tenu de leur représentativité, et avoir l'occasion de commenter une évaluation d'impact avant sa mise en forme finale et avant l'adoption de la proposition législative, afin de combler les lacunes dans l'évaluation directement auprès du Comité d'analyses d'impact.

- **Faire rapport des progrès réalisés en matière de qualité législative et comparer ces progrès au niveau national**

Tous les États membres devraient fixer des objectifs nationaux chiffrés de réduction des charges administratives générées par les législations nationales ; ils devraient s'abstenir de sur-réglementer par rapport aux directives européennes. Ils devraient également réaliser des évaluations d'impact efficaces pour les initiatives nationales. Afin de suivre les progrès au niveau national, des rapports réguliers devraient être préparés sur l'évolution nationale de la qualité législative, avec des comparaisons entre les progrès réalisés.

#### **4. Recherche**

Alors que d'importantes améliorations sont sur le point d'être réalisées pour renforcer l'Espace européen de la recherche (EER) et en faire un réel marché de la recherche et développement, BUSINESSEUROPE tient à souligner que des efforts doivent encore être faits sur les points suivants :

- **Lier l'Espace européen de la recherche aux défis que doit relever la société européenne**

L'Espace européen de la recherche devrait être un cadre pour les programmes de recherche à large spectre permettant de relever les défis auxquels la société européenne est confrontée : approvisionnement énergétique, changement climatique, sécurité alimentaire, vieillissement des populations, etc. Cela impose des stratégies d'innovation à base large, avec des objectifs pan-européens ambitieux, de la détermination et de la flexibilité pour réagir aux changements dans

les programmes scientifiques, politiques et industriels. Ces programmes horizontaux devraient bénéficier d'un financement commun sur le budget européen de la recherche d'une part, et de fonds provenant des directions générales concernées de la Commission d'autre part.

- **Promouvoir la coopération et les partenariats public-privé**  
Des efforts sont encore à faire pour assurer que l'EER encourage une coopération et des partenariats effectifs entre les secteurs public et privé, sans bureaucratie excessive. Ainsi que la Commission l'a récemment recommandé, cela exigera une approche basée sur la confiance et des règles de financement de la recherche tolérantes face au risque.
- **Assurer un transfert efficace des connaissances**  
Un transfert efficace des connaissances devrait constituer une priorité première pour l'EER. À cet égard, le récent code de pratique de la propriété intellectuelle de la Commission est un pas important en avant. Dans un deuxième temps, les restrictions sur les coopérations entre des entreprises et des centres de recherche financées par des fonds publics, actuellement prévues par les règles européennes sur les aides d'État à la R&D et l'innovation, devront être complétées par des lignes directrices opérationnelles claires.  
Il convient de développer les structures pour soutenir un développement professionnel continu, la mise en réseaux et le partage des meilleures pratiques dans le domaine du transfert de connaissances.
- **Mettre en œuvre des mécanismes performants**  
LEER devrait apporter des résultats et avantages réels pour l'Union dans son ensemble et les secteurs industriels. Pour défendre l'excellence de la recherche européenne, un accès adéquat aux ressources et résultats de la recherche publique doit être assuré, surtout pour les entreprises les plus petites et les plus jeunes.
- **Améliorer l'interface entre éducation, recherche et innovation**  
Les efforts doivent s'accélérer pour mettre en place des systèmes d'éducation propices à l'innovation, à l'esprit d'entreprise et à la recherche, en vue de s'assurer une offre suffisante de main-d'œuvre correctement qualifiée. Une autonomie accrue des universités, combinée à un cadre large pour les qualifications dans l'enseignement de deuxième et troisième cycles, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie, contribueront à améliorer cette interface. De plus, l'UE devrait coordonner de manière plus efficace les actions en matière de recherche, d'innovation et d'éducation.

##### **5. Changement climatique et critères d'attribution des permis gratuits**

À propos des discussions en cours sur la révision de la directive relative au régime européen du commerce d'émission de gaz à effet de serre (ETS), BUSINESSEUROPE souligne les éléments suivants :



- **Allocation à titre gratuit, sur la base de preuves, pour les secteurs exposés à la concurrence internationale**

L'attribution des permis doit suivre un processus pragmatique, basé sur des preuves, évaluant l'exposition des secteurs à la concurrence internationale. Les industries manufacturières exposées à la concurrence internationale doivent bénéficier de 100 % de permis gratuits selon des critères de technologie ou d'efficacité examinés de manière indépendante jusqu'à la mise en place d'un accord international prévoyant des charges équivalentes pour l'industrie non-européenne.
- **Critères pour un accord international**

Tout accord international ratifié doit créer des restrictions sur le carbone comparables et exécutable avant tout déplacement vers les entreprises de charges comme des objectifs plus élevés de réduction des émissions. Des critères sont nécessaires pour évaluer un accord international sur le climat.
- **Opt-out pour les petites installations**

Le plafond en-deçà duquel les petites installations peuvent choisir de ne pas être couvertes par le régime ETS devrait être relevé, pour toutes les installations concernées, à un minimum de 25.000 tonnes. Les petites installations émettant moins de 25.000 tonnes par an représentent seulement 3% du total des émissions ETS. L'*opt-out* doit être possible à la demande de l'opérateur.
- **Davantage d'utilisation des crédits JI/CDM**

Élargir les limites jusqu'auxquelles les installations peuvent utiliser les crédits JI/CDM pour remplir leurs obligations ETS améliorera l'efficacité du régime européen du commerce d'émissions, réduira le risque de migration des émissions de carbone, donnera un meilleur signal aux développeurs de projets sur le marché carboné et augmentera la contribution du régime ETS européen au développement mondial durable et à l'établissement d'un accord international sur le changement climatique.
- **Mise aux enchères, benchmarking, permis gratuits : des décisions plus précoces**

Les entreprises européennes ont besoin de prévisibilité pour investir. Par conséquent, les dates prévues pour décider des règles et modalités relatives à la mise aux enchères, au *benchmarking* et à la quantité de permis gratuits pour l'industrie doivent être fixées plus tôt que ne le propose la directive initiale.
- **Benchmarking**

L'attribution de permis gratuits fondée sur un *benchmarking* basé sur la technologie ou l'efficacité devrait permettre d'atteindre les réductions d'émissions de CO<sub>2</sub> recherchées dans le régime du commerce d'émissions (21 % d'ici 2020 par rapport à 2005), pour un coût moindre que la mise aux enchères des permis. En outre, cela fournit des incitations à l'efficacité et stimule les investissements dans la réduction des émissions. Le *benchmarking* est vital pour protéger les secteurs exposés à la concurrence internationale.